

Syndicat National des Journalistes

RADIOS LOCALES PRIVEES

au 1er janvier 2008

Valeur du point : *jusqu'à l'indice 130* 10,38 € + 1,2%
 A partir de l'indice 131 9,49 € + 1,2%

Fonctions		Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	4e échelon	200	2 013,70 €
	3e échelon	193	1 947,27 €
	2e échelon	187	1 890,33 €
	1er échelon	180	1 823,90 €
Coordinateur de la rédaction	4e échelon	179	1 814,41 €
	3e échelon	175	1 776,45 €
	2e échelon	172	1 747,98 €
	1er échelon	169	1 719,51 €
Reporter-rédacteur-présentateur	4e échelon	160	1 634,10 €
	3e échelon	150	1 539,20 €
	2e échelon	137	1 415,83 €
	1er échelon	131	1 358,89 €
	<i>seul en poste</i>	+ 10	+ 94,90 €
Journaliste stagiaire	Diplômé ou 2e année	125	1 297,50 €
	Non diplômé, 1ère année	120	1 245,60 €
Expression bilingue à l'antenne :	5 points au minimum		51,90 €

NB - Le reporter-rédacteur-présentateur **seul en poste** relève des mêmes échelons que le reporter-rédacteur-présentateur, majorés de 10 points soit une majoration de 94,90 €.

Piges		
Document sonore (commandé ou accepté, diffusé ou non)	3 points	31,14 €
Vacation de présentation ou reportage (amplitude inférieure à 6 h.)	6 points	62,28 €
Journée de présentation ou reportages (amplitude égale ou supérieure à 6 h)	10 points	103,80 €